

L'influent

SCFP 2057

Juin 2019

No 4

Mot du président

Chères consoeurs, chers confrères,

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas et le travail pour l'année 2019-2020 est déjà débuté. Nous travaillons afin de nous assurer que dans le tourbillon de fin d'année vos droits et les clauses de la convention collective soient respectés. Comme je l'ai souvent mentionné, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin que nous puissions vous aider.

Je tiens à vous informer que monsieur René Lavoie, directeur administratif et responsable des dossiers CNESST/Invalidité, sera absent pour une période indéterminée. Nous poursuivrons le travail que René a débuté et nous allons faire les suivis nécessaires dans les dossiers. Je vous demande donc votre collaboration dans l'éventualité que les délais seraient un peu plus longs suite aux recherches et informations que nous aurions à faire. Merci de votre collaboration.



Et maintenant je tiens à vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous de passer de bonnes et belles vacances : plaisir, souvenirs, et fous rires au rendez-vous.

Allez visiter notre belle province et rencontrer des gens accueillants partout au Québec. Pour ceux qui iront vers une autre destination, je vous souhaite de belles rencontres et de beaux souvenirs.

Bonnes vacances !

Patrick Dion.

Président



RELATIVITÉ SALARIALE

Cette année plusieurs membres ont été touchés par les travaux sur l'ensemble de la structure salariale du secteur public (Relativité salariale) effectué par le front commun après que celui-ci ait accepté l'invitation du conseil du trésor pour procéder à ces travaux.

Après plusieurs questionnements de la part des membres, plus particulièrement ceux touchés par une baisse d'échelon, le syndicat a commencé des discussions avec le conseil du trésor pour faire respecter l'expérience des membres et votre local syndical, lui de son côté, **a déposé des griefs pour chacun des corps d'emplois** qui ont subi cette baisse d'échelon. Nous restons à l'affût sur le déroulement des discussions et en contact avec SCFP Québec.

Ménage d'été

Bonjour à tous,

Pour ce dernier article de l'année scolaire 2018-2019 je vais vous parler de ménage d'été qui s'en vient à grands pas.

Comme à tous les ans, plusieurs membres ont peur de manquer de temps pour faire le grand ménage à cause de différents facteurs : vacances, fermeture d'école, manque de main-d'œuvre supplémentaire, travaux de construction ou rénovation etc... De plus, vous n'êtes pas responsables des budgets alloués pour le ménage d'été. Le ménage d'été n'est pas une course contre la montre. Faire du ménage c'est du temps.

Un conseil, prenez votre temps pour bien faire le travail sans rien oublier. Prenez votre temps pour vous positionner adéquatement avant de forcer pour déplacer des armoires, bureaux, étagères etc... et servez-vous de diable, chariot et dolley à votre disposition..

Prenez le temps de bien vous hydrater pendant que vous travaillez et surtout lors des canicules. Tout ceci vous évitera des blessures, des coups de chaleur et de l'épuisement.

Gilles Deschêne

Directeur manuel



PÉRIODE D'ESSAI (TES/PEH)

Pour ceux qui obtiendront un poste régulier lors des affectations, la période d'essai est d'une durée de 630 heures pour les TES et de 420 heures pour les PEH (service actif) ou 9 mois consécutifs, soit la moindre de ces 2 périodes / (350 heures lors d'une promotion).



TOUTE
ABSENCE
PENDANT LA
PÉRIODE
D'ESSAI
S'AJOUTE À
CETTE
PÉRIODE.

Donc, en cas d'invalidité/CNESST votre période d'essai est prolongée.

De plus, si vous acceptez un poste en REMPLACEMENT suite à l'application de la clause 7-1.19 (SÉQUENCE INTERNE), les heures travaillées sur le poste en remplacement **NE SEONT PAS COMPTABILISÉES** aux fins de votre période d'essai.

Sachez que si votre période d'essai n'est pas terminée durant l'année et que votre poste est aboli (sans possibilité de renoncer à votre abolition), vous n'aurez donc pas accès à la sécurité d'emploi du mois de juin. Vous devrez alors vous présenter seulement au mois d'août.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Statut temporaire 6 mois et plus

Le syndicat a pris connaissance que la commission scolaire ne respectait pas la clause 2-1.01 B) c) en offrant pas les bénéfices des dispositions du sous-paragraphe c) du paragraphe B) de la clause 2-1.01 dès la première journée.

Le syndicat a donc déposé un grief pour régler des possibles litiges. Suite à des discussions avec la commission, celle-ci applique dès maintenant la clause 2-1.01 B) c).

Si vous pensez avoir droit aux bénéfices de cette clause, veuillez entrer en contact avec votre local syndical.



SÉANCES D'AFFECTATION

Petit rappel à tous les membres concernés par les séances d'affectation à venir, n'oubliez pas de consulter sur Sharepoint, selon votre classe d'emploi, les dates, l'heure et la salle des rencontres de séance d'affectation. Pour certaines séances il est **important** de vous inscrire sur le portail des employés à l'intérieur de la date butoir prévue pour l'inscription et d'imprimer votre confirmation



Négociations

Jusqu'à maintenant vous avez répondu à notre appel. Le taux de participation au sondage portant sur vos demandes et vos priorités pour le renouvellement de notre convention collective fût **excellent**. Le comité de négociation a travaillé fort pour vous bâtir un cahier des demandes vous représentant.

Cependant, n'oubliez pas qu'il faut garder la cadence. Votre **implication**, votre **engagement**, la **solidarité** entre les membres, la **mobilisation** et la **participation** de tous et chacun aux prochains événements entourant la négociation seront essentiels et primordial.

De ce fait, vous pouvez déjà inscrire dans votre agenda, la date suivante :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (Présentation du cahier des demandes) **1^{er} OCTOBRE 2019 À 19H00** CFP Des Riverains



C'est le temps des vacances!



Chers collègues,

Le temps des vacances arrive à grands pas et nous en sommes plus qu'heureux. N'oubliez pas avant de partir de vous inscrire aux séances d'affectations auxquelles vous êtes autorisées. Si vous ne pouvez pas vous inscrire, assurez-vous auprès de vos techniciennes en service de garde que vos cartes de secourisme soient à jour dans votre dossier afin d'être « en règle » pour les séances d'affectations.

De plus, assurez-vous d'avoir en main la confirmation de votre inscription pour la séance à laquelle vous assisterez.

Votre exécutif syndical sera en poste pour vous conseiller et répondre à vos questions lors des différentes affectations. N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Nous sommes là pour VOUS.

En mon nom personnel, permettez-moi de vous souhaiter un été des plus reposants, refaire votre recharge de patience et bienveillance et surtout de vous octroyer un temps de qualité avec ceux que vous aimez. Merci à tous de votre excellent travail et dévouement auprès des enfants. Sans vous, le mot « éducation » n'aurait pas la même signification. Le savoir, le savoir être et le savoir-faire sont très importants tout comme chaque individu travaillant auprès des enfants dans les écoles l'est pour amener ces enfants vers des défis plus grands.

Bonnes vacances à tous.

Sophie St-Denis

Directrice syndicale pour les services de garde

